

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 320

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

debellis femmes à l'oeuvre : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la danseuse Debellis Julie de la compagnie la Rêveuse et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " femmes à l'oeuvre" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:32

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 321

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Heyraud Danshumanisme: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Heyraud Mathieu de la compagnie théâtrale R/O et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant "Danshumanisme" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:36

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 322

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

mairie sorbiers : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la mairie de Sorbiers (42) et le Lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " akroperçu" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:38

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 323

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Elalouf johanna : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre ELALOUF Johanna de la compagnie LA REVEUSE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " femmes à l'oeuvre" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:42

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 324

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

besson web radio : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Besson Moan de Talents Croisés et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant "ateliers radio: web radio" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:45

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 325

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Debellis Danshumanisme: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la danseuse Debellis Julie de la compagnie la Réveuse et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant "Danshumanisme " pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:47

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 326

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lorre Ensemble Romana : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Lorre Sabrina de l'ensemble Romana et le lycée Honoré d'Urfé pour une performance dans le cadre de l'exposition d'oeuvres plastiques de l'artiste peintre Hervé Fogeron pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:51

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 327

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avelisjan Sarah : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la danseuses Avelisjan-Segealon Sarah et le lycée Honoré d'Urfé pour une performance dans le cadre de l'exposition de photographies "Intérieurs danses" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:53

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 328

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bailly noctambulis présentation : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre BAILLY Romuald de la compagnie théâtrale PAROLE EN ACTE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet de représentations théâtrales du spectacle s'intitulant " noctambulis" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:56

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 329

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

gautier marchado : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre GAUTIER Marchado de la compagnie théâtrale PAROLE EN ACTE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet de représentations théâtrales du spectacle s'intitulant " noctambul" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:20:58

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 330

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bailly poétique de la fiction sonore : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre BAILLY Romuald de la compagnie théâtrale PAROLE EN ACTE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant "poétique de la fiction sonore" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:01

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 331

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compagnie parc: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Mambouch David de la compagnie PARC et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " près du corps" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:04

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 332

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La fabrique: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre l'association la fabrique/factorecords et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " corps et identité " pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:06

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 333

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

besson poétique de la fiction sonore: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Besson Moan de Talents Croisés et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " poétique de la fiction sonore" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:10

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 334

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bailly noctambulis ateliers : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre BAILLY Romuald de la compagnie théâtrale PAROLE EN ACTE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet de représentations théâtrales en ateliers théâtre du spectacle s'intitulant " noctambulis" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:12

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 335

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

compagnie Halte : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la compagnie Halte et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique de théâtre musical, des coulisses aux planches pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:47

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'enlité.

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 336

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fogeron Ensemble Romana : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre l'artiste peintre Fogeron Hervé de l'ensemble Romana et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre de l'exposition d'oeuvres plastiques pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:50

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 337

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bailly s'approprier l'oral : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre BAILLY Romuald de la compagnie théâtrale PAROLE EN ACTE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant "s'approprier l'oral : éduquer demain" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:52

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 338

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

besson éduquer demain : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Besson Moan de Talents Croisés et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique s'intitulant " s'approprier l'oral: éduquer demain" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:55

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 339

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Balazuc , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Balazuc : approbation du montant de la participation financière facultative de 100€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Balazuc (Ardèche) pour des élèves de BTS 1BIO dans le cadre de la découverte des bioindustries au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:21:58

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 340

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lyon , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lyon Lumière: approbation du montant de la participation financière facultative de 10 € demandée par élève pour une sortie scolaire à Lyon pour des élèves de 2e , 1ères et Terminales de dans le cadre du festival Lumière au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:00

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 341

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vienne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vienne : approbation du montant de la participation financière facultative de 30 € demandée par élève pour une sortie scolaire à Vienne pour des élèves de 2e Histoire des Arts dans le cadre de la découverte de Vienne Antique au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:03

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 342

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Ardèche , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ardèche CO: approbation du montant de la participation financière facultative de 60 € demandée par élève pour un voyage scolaire en Ardèche pour des élèves de la section de la course d'orientation dans le cadre de la participation aux courses coupe d'Europe JEC Ardèche au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:05

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 343

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Beyrouth , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Beyrouth : approbation du montant de la participation financière facultative de 490 € demandée par élève pour un échange scolaire à Beyrouth pour des élèves de 2e , 1ères et Terminales de musique et Histoire des arts dans le cadre du projet "des cèdres au forez" au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:08

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 344

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Berlin , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Berlin : approbation du montant de la participation facultative de 325€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Berlin pour des élèves d'Allemands Euro- ABIBAC -classes de 1ères dans le cadre de la visite de Berlin , ville symbole , du nazisme à la guerre froide , une capitale européenne du XXIE siècle, au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:10

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 345

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lyon musée arts , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lyon musée beaux arts : approbation du montant de la participation financière facultative de 15 € demandée par élève pour une sortie scolaire à Lyon pour des élèves de 2e histoire des arts dans le cadre de la visite du musée des beaux arts au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:13

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 346

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Eveux , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Eveux : approbation du montant de la participation financière facultative de 50 € demandée par élève pour un voyage scolaire à Eveux (69) pour des élèves de Terminale Histoire des Arts dans le cadre de la découverte du couvent de la Tourette (architecture le Corbusier) au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:15

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 347

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris Versailles : approbation du montant de la participation financière facultative de 205 € demandée par élève pour un voyage scolaire à Paris pour des élèves de 2e histoire des arts dans le cadre de la découverte de Paris Versailles au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:17

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 348

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Londres , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Londres : approbation du montant de la participation facultative de 400€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Londres pour des élèves de 1ères et 2e spécialité dans le cadre d'une visite culturelle de Londres d'hier et d'aujourd'hui au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:19

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 349

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Zouaoui Seghir : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre le photographe Zouaoui Seghir et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre de l'exposition de photographies "intérieurs danses" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:22

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 350

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Trapani , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Trapani : approbation du montant de la participation financière facultative de 350€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Trapani (Italie) pour des élèves de 2e LV2 et 1ères EURO et 1ères LV3 dans le cadre d'un échange culturel et linguistique au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:30

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 351

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vaulx en Velin , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vaulx en Velin IMRT : approbation du montant de la participation financière facultative de 50 € demandée par l'élève pour une sortie scolaire à Vaulx en Velin (69) pour des élèves d'IMRT dans le cadre du séminaire de la radioprotection au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:33

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 352

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Auv Rhône Alpes , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Auvergne Rhône-Alpes : approbation du montant de la participation financière facultative de 15 € demandée par élève pour chaque sortie scolaire en Région Auvergne Rhône-Alpes pour des élèves d'Histoire des arts dans le cadre de leur formation au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:35

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 353

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Faccini Isabelle : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre Faccini Isabelle et le lycée Honoré d'Urfé pour une exposition d'oeuvres plastiques pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:38

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 354

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Briançonnais , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Briançonnais : approbation du montant de la participation financière facultative de 140 € demandée par élève pour un voyage scolaire dans le Briançonnais pour des élèves de 1ères générales spé SVT dans le cadre d'un séjour géologique au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:41

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 355

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Chalons s/saône , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Chalons sur Saône : approbation du montant de la participation financière facultative de 40 € demandée par élève pour une sortie scolaire à Chalons sur Saône pour des élèves de Terminale Histoire des arts dans le cadre de la visite du musée de la photographie Nicéphore Niepce au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 356

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Clermontferrand , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Clermont Ferrand : approbation du montant de la participation facultative de 80€ demandée par élève pour un voyage scolaire à Clermont Ferrand pour des élèves de 2e et 1ères et Terminales option cinéma dans le cadre du festival du court métrage au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:46

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 357

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Chester , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Chester (Angleterre) : approbation du montant de la participation financière facultative de 400 € demandée par élève pour un voyage scolaire à Chester en Angleterre pour des élèves de Terminales dans le cadre d'un voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:49

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 358

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA GIPAL CAE CUI: autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et le GIPAL Formation dans le cadre de l'inscription et l'ingénierie du dispositif de formation des contrats aidés CAE CUI pour le réseau des GRETA pour l'année 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	6
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:52

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 359

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat forum 2020 : autorisation de signer un contrat de partenariat type avec des partenaires externes de l'enseignement supérieur et le lycée Honoré d'Urfé afin d'assurer une participation aux frais généraux de l'organisation du forum de l'enseignement supérieur (année 2019-2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:54

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dévolution logement fonction personnel état

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 360

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Igt personnel état : approbation de la dévolution des logements de fonction du lycée Honoré d'Urfé pour les personnels d'Etat .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:56

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 361

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Forum-lycées : autorisation de signer une convention type avec des lycées du centre et du sud de la Loire et le lycée Honoré d'Urfé afin d'assurer l'organisation du forum de l'enseignement supérieur (année 2019-2020)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:22:59

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LHU : tarifs divers

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 362

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LHU tarifs divers : approbation de tarifs divers demandés aux familles pour des élèves scolarisés au lycée Honoré d'Urfé : 125€ pour la participation aux déplacements pour l'option course d'orientation , 25€ pour la participation aux équipements sportifs pour la section course d'orientation , 35€ soit 24€ la blouse et 11€ les lunettes de sécurité et propipettes pour la participation aux achats et entretiens de matériel de laboratoire .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:01

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 363

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Beauregard paies AED : autorisation de signer les conventions de prestations de services entre le lycée de Beauregard à Montbrison et le lycée Honoré d'Urfé pour la gestion des rémunérations des paies des assistants d'éducation exerçant au lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2019-2020 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

6

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:04

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dévolution logement COP

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 364
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2019
Réuni le : 27/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Grand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Igt personnel COP : approbation de la dévolution des logements de fonction pour les personnels en Convention d'Occupation Précaire

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Grand
Prénom : Philippe
Signé le: 28/06/2019 13:23:06

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 365

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA SESAME: autorisation de signer une convention entre le GRETA de la Loire et l'association SESAME pour la mise à disposition de personnels pour assurer l'entretien des sites Roannais du GRETA de la Loire pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'enlilé.

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:16

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 366

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement d'achats alimentaires : autorisation de signer une convention d'adhésion au groupement d'achats alimentaires Loire-EPLE entre le lycée Jean Puy à Roanne et le lycée Honoré d'Urfé pour l'année 2020 .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:19

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dévolution logement fonction personnel région

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 367

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Igt personnel région : approbation de la dévolution des logements de fonction du lycée Honoré d'Urfé pour les personnels Région .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:22

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA: avenant au contrat de travail

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 368

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA: BLONDEL Claire, formatrice au GRETA de la Loire (en contrat CDI à 50% à compter du 01/09/2019) avenant au contrat de travail avec une augmentation de quotité à 100% à compter du 01/09/2019 et jusqu'au 31/12/2019 sous réserve d'activité INM 453

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	6
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA: changement d'échelon

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 369

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA: MOURELON Vanessa, assistante d'action au GRETA de la Loire (en contrat CDI à 70%),à compter du 01/09/2019 changement d'échelon par avancement à l'ancienneté IB 363 ET INM 337

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:27

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 370

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Barcelone , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Barcelone (Espagne) : approbation du montant de la participation financière facultative de 400 € demandée par élève pour un voyage scolaire à Barcelone en Espagne pour des élèves de 2e dans le cadre d'un voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:30

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 371

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

don FCPE : acceptation d'un don de la fédération de parents d'élèves FCPE d'un montant de 500 € pour financer pour le Conseil de Vie Lycéenne des actions culturelles à venir.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:32

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 372

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 8 Quotité de travail : 100% Mission confiée : surveillance

Rémunération : INM 308 Origine du financement : ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 373

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fuchs Jérôme : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre FUCHS Jérôme de la compagnie DECLIC et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre du projet région de représentations "VAE VICTIS -la raison du plus fort" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:37

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 374

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ENISE: autorisation de signer une convention de partenariat externe entre l'ENISE et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre de l'accueil à l'ENISE de lycéens de classes de 2e pour un stage de découverte des métiers de l'industrie intitulé : projet "experts junior 4.9" pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2019 13:23:40

0420042T
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE
1 IMPASSE LE CHATELIER
42001 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 375

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 10 Quotité de travail : 50% Mission confiée : surveillance

Rémunération : INM 308 Origine du financement : ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 376

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le FIL : autorisation de signer une convention de partenariat externe entre la salle de concert du FIL et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet pédagogique pour la section musique pour l'année scolaire 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématerrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 04/07/2019 19:35:57

0420042T

ACADEMIE DE LYON

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE HONORE D'URFE

1 IMPASSE LE CHATELIER

42001 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477573858

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 377

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Grand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des jurisdictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 24

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°24 : prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 30500€, affectation des crédits globalisés : programme 141 pour 15672€ et programme 240 pour 3900€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Grand

Prénom : Philippe

Signé le: 04/07/2019 19:36:00

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.